

Département de la Savoie  
République Française

**Délibération numéro 2022 - 99**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 1<sup>er</sup> juin 2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le 1<sup>er</sup> juin à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.**

*La convocation a été envoyée en date du 24 mai 2022.*

**Présents :** Jacques ARNOUX, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE), Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

**Absents :** Jean-Marc BUTTARD, Christian CHIALE, Fabienne CLARAZ-BONNEL, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER.

**Procurations :** Jean-Marc BUTTARD à Christian SACCHI  
Erica SANDFORD à Natacha BRENIER  
Karin THEOLIER à Yann CHABOISSIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 24

Madame Maryvonne ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

---

**Objet : Budget annexe 2022 Assainissement**  
**- Décision modificative n°01**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, expose à l'assemblée la nécessité de délibérer sur un projet de décision modificative n° 1 au Budget annexe assainissement 2022 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise pour les raisons suivantes :

Nécessité d'augmenter les dépenses d'investissements pour intégrer le programme d'investissements 2022/2024 prévus dans le cadre du contrat « petit cycle de l'eau » conclu notamment avec l'agence de l'eau, ainsi que de prévoir les subventions correspondantes.

La recette d'emprunt est également augmentée pour atteindre le montant total de 780 000 € qui correspond au besoin de financement global qui sera emprunté en 2022.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** la décision modificative n° 1 au Budget annexe assainissement 2022 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise dans les conditions suivantes :

**DM N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-13111 : Agence de l'eau	0.00 €	0.00 €	0.00 €	113 566.00 €
R-13118 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 834.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>144 400.00 €</b>
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	690 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>690 000.00 €</b>
D-2315-98-RI : RESEAUX INTERCOMMUNAUX	0.00 €	834 400.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>834 400.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>834 400.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>834 400.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>834 400.00 €</b>		<b>834 400.00 €</b>

- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.  
Pour copie conforme, Modane, le 03 juin 2022.

Le Président  
Christian SIMON

